

TITRE VI - ORGANISMES
Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2023

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.
Agence wallonne du Patrimoine								
Programme 01								
Dépenses de fonctionnement								
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>								
DB	01	12	11	01	08200	Frais de voyage et d'éloignement	76	76
DB	01	12	11	02	08200	Fournitures et frais divers (location, maintenance...)	163	163
DB	01	12	11	03	08200	Matériel informatique (fonctionnement)	400	400
DB	01	12	11	04	08200	(Modifié) Locaux et bâtiments administratifs et techniques (fonctionnement)	2 290	2 250
DB	01	12	11	05	08200	Matériel roulant (fonctionnement des véhicules)	171	171
DB	01	12	11	06	08200	Frais juridiques et financiers	90	90
DB	01	12	11	07	08200	Autres frais de gestion et de fonctionnement	609	609
DB	01	12	21	40	08200	(Nouveau) Intérêts de la dette commerciale	4	4
DB	01	12	21	60	08200	(Nouveau) Autres intérêts	4	4
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							3 807	3 767
<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>								
DB	01	74	22	01	08200	Acquisition de biens meubles durables	350	350
DB	01	74	22	02	08200	Acquisition de matériel divers et licences informatiques	1 210	1 660
<i>TOTAL pour le Titre II</i>							1 560	2 010
TOTAL pour le programme 01							5 367	5 777
Programme 02								
Dépenses liées aux missions								
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>								
DB	02	12	11	08	08200	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	0	250
DB	02	12	11	09	08200	Dépenses de toute nature afférentes au petit Patrimoine Populaire de Wallonie	0	75
DB	02	12	11	11	08200	Dépenses liées à l'exploitation de l'Archéoforum de Liège	199	199
DB	02	12	11	12	08200	Dépenses liées à l'exploitation du CWAB	0	0
DB	02	12	11	13	08200	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations, objets, fouilles)	3 000	2 335
DB	02	12	11	14	08200	Stages, formations, journées d'étude et activités pédagogiques des Centres de formations aux Métiers du patrimoine : rémunérations et frais des formateurs et conférenciers, fournitures et services	610	610
DB	02	12	11	15	08200	Dépenses liées à l'organisation d'un Master interuniversitaire de spécialisation en Conservation-Restauration du patrimoine culturel immobilier	35	35
DB	02	12	11	17	08200	Organisation des Journées du Patrimoine	450	400
DB	02	12	11	18	08200	Entretien, fonctionnement et certains travaux sur des biens confiés ou gérés par l'AWAP	1 348	1 388
DB	02	12	11	19	08200	Frais d'études, honoraires et géomatique	1 590	990
DB	02	12	11	20	08200	Relations publiques, participation et organisations des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, réalisation de documents imprimés, sonores, audiovisuels ou télématiques liées à la sensibilisation au patrimoine	900	1 000
DB	02	33	00	01	08200	Exécution de jugement et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnité-cautionnement	250	250
DB	02	33	00	02	08200	Subventions liées au programme européen Leader 2014-2020	0	80
DB	02	33	00	03	08200	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	0
DB	02	33	00	04	08200	Subventions à des associations pour la gestion de propriétés régionales	1 071	1 110
DB	02	33	00	05	08200	Subventions à des associations pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	90	90
DB	02	33	00	06	08200	Subventions au secteur privé relatives aux journées du Patrimoine	100	100
DB	02	33	00	07	08200	Subventions au secteur privé pour la réalisation de son action en faveur du patrimoine, en ce compris la mise en valeur des objets et sites archéologiques	1 780	1 600

TITRE VI - ORGANISMES
Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2023

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.
<i>Agence wallonne du Patrimoine</i>								
DB	02	33	00	08	08200	Allocations, prix et bourses de formation	11	11
DB	02	33	00	09	08200	Dépenses de toute nature afférentes au petit Patrimoine Populaire de Wallonie - privé	171	171
DB	02	35	50	01	08200	Coopération internationale dans le cadre des missions de l'AWAP	88	50
DB	02	41	10	01	08200	Rétrocession de recette à la Région wallonne	300	17 300
DB	02	41	40	01	08200	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	0	0
DB	02	41	40	02	08200	Dotation au CESE Wallonie pour couvrir les frais de fonctionnement de la CRMSF	280	280
DB	02	43	11	01	08200	Subventions au secteur public relatives aux journées du Patrimoine	50	50
DB	02	43	11	02	08200	Subvention au secteur public pour la valorisation par mise en lumière du Patrimoine exceptionnel de Wallonie	100	100
DB	02	43	11	03	08200	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles, la promotion et la mise en valeur de sites archéologiques	40	40
DB	02	43	11	04	08200	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaire dans le cadre de la programmation 2014-2020 et suivante (cofinancement) - secteur public	0	0
DB	02	43	11	05	08200	Subventions au secteur public pour la réalisation de l'inventaire communal	0	0
DB	02	43	11	07	08200	Dépenses de toute nature afférentes au petit Patrimoine Populaire de Wallonie - public	171	171
DB	02	45	24	01	08200	Subventions aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur pour la réalisation de leur action en faveur du patrimoine, en ce compris la mise en valeur d'objets et sites archéologiques	360	200
DB	02	45	26	02	08200	Dotation à la Communauté germanophone	2 572	2 572
DB	02	45	50	03	08200	Subvention aux autres entités fédérées	0	20
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							15 566	31 477
<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>								
DB	02	52	10	01	08200	Subvention pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé- Travaux de sauvegarde y compris de fouille	6 800	5 800
DB	02	52	10	02	08200	Subventions pour l'embellissement extérieur des immeubles bâtis, situés dans un ensemble architectural classé, dans un site classé, ou dans une zone de protection, repris pastillés à l'inventaire du patrimoine ou inscrits à l'inventaire communal relevant du secteur privé	0	0
DB	02	52	10	11	08200	Subventions liées aux accords cadres pour la restauration de biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - secteur privé	1 300	1 500
DB	02	61	41	01	08200	Subvention au Commissariat général au Tourisme pour la valorisation du site de l'Abbaye d'Aulne	1 500	1 500
DB	02	63	11	01	08200	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	9 500	8 500
DB	02	63	11	02	08200	Subventions liées aux "accords-cadres" pour la restauration de biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel- Secteur public et cultes	8 300	6 550
DB	02	63	11	03	08200	Mise en œuvre des accords de coopérations	0	0
DB	02	63	11	04	08200	Subvention cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	2 100
DB	02	63	11	05	08200	Subventions pour l'embellissement extérieur des immeubles bâtis, situés dans un ensemble architectural classé, dans un site classé, ou dans une zone de protection, repris pastillés à l'inventaire du patrimoine ou inscrits à l'inventaire communal relevant du secteur public	0	0
DB	02	63	21	06	08200	Subventions en investissements en vue de la valorisation des collections régionales en matière de patrimoine	0	223
DB	02	63	21	07	08200	Subventions en investissements dans le cadre du plan de relance - propriétaires publics	0	0
DB	02	71	11	01	08200	Acquisition de droits réels immobiliers	0	0
DB	02	72	00	01	08200	Travaux de restauration, rénovation, ou réhabilitation de biens appartenant à la Région wallonne, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	3 767	2 134
DB	02	72	00	02	08200	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation d'autres biens, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	0	0
DB	02	72	00	03	08200	Subventions en investissements dans le cadre du plan de relance pour les propriétés régionales	0	0
DB	02	74	22	11	08200	Acquisition de matériels en lien avec les opérations d'investissement	220	220
DB	02	74	30	12	08200	Frais notariés	0	0
DB	02	74	50	13	08200	Acquisition d'objets de valeur et œuvres d'art	0	0
DB	02	81	42	01	08200	Participation dans des sociétés ou partenariats	0	0
DB	02	85	34	01	08200	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	0	0

TITRE VI - ORGANISMES
Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2023

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.
						<i>Agence wallonne du Patrimoine</i>		
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	31 387	28 527
						TOTAL pour le programme 02	46 953	60 004
						Programme 99 Plan de Relance de la Wallonie (PRW)		
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>		
DB	99	01	00	01	08200	Appel à projets pour les biens à haute valeur patrimoniale - PRW 193	0	0
DB	99	12	11	24	08200	Dépenses mises en œuvres dans le cadre des inondations PRW - 313	1 650	1 650
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	1 650	1 650
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>		
DB	99	52	10	03	08200	Subventions en investissements dans le cadre du plan de relance - propriétaires privés (PRW - 197)	3 500	1 400
DB	99	63	21	07	08200	Subventions en investissements dans le cadre du plan de relance - propriétaires publics (PRW - 197)	10 500	4 200
DB	99	72	00	03	08200	Subventions en investissements dans le cadre du plan de relance pour les propriétés régionales (PRW - 313)	500	500
DB	99	72	00	04	08200	Investissements dans le cadre du plan de relance - Villers-la-Ville (PRW - 196)	20	78
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	14 520	6 178
						TOTAL pour le programme 99	16 170	7 828
						TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES	68 490	73 609
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	21 023	36 894
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	47 467	36 715